

Positions officielles du CNER sur la banque publique d'investissement

1°) - La banque publique d'investissement était la première des 60 propositions de F. Hollande, avec une notion-clé, citée 2 fois : la région (« fonds régionaux » et « régions, pivots de l'animation économique »).

Le CNER souhaite que la lettre et l'esprit de cette proposition soient respectés car, comme le démontrent le colloque du 20 mars du CNER et l'étude qui l'a prolongé, **les modèles décentralisés sont aujourd'hui les seuls à être efficaces économiquement** (exemple de l'Allemagne).

2°) - A partir du moment où l'on crée une banque publique d'investissement au service des PME, la question à poser est la suivante : quels sont les besoins des PME en la matière ?

La question est rarement posée, car la réponse est fournie a priori : il faut augmenter l'offre de fonds propres.

Or, certains économistes montrent que l'offre de fonds propres est surabondante et sous-utilisée. De plus, les besoins des PME sont beaucoup plus diversifiés, comme la Médiation du crédit a pu le montrer ; les PME ont besoin de toutes sortes de prêts (prêts ordinaires, prêts participatifs), de crédits de campagne ; elles ont des besoins en fonds de roulement ; elles peuvent avoir des besoins en garantie, etc.

Les agences de développement et le CNER, proches des PME, plaident donc en faveur d'une démarche territoriale, pragmatique, qui se préoccupe d'abord des besoins des PME.

3°) - Les besoins des PME sont très différents d'une région à l'autre ; le tissu industriel de la Basse-Normandie est différent de celui de la Lorraine ou de Midi-Pyrénées. Les besoins d'une entreprise agroalimentaire, à activité de nature saisonnière, ne sont pas les mêmes que ceux de sous-traitants automobiles.

Le CNER plaide donc pour une banque publique véritablement régionalisée, territorialisée, s'appuyant sur les collectivités et leurs agences, afin que les actions menées soient les plus adaptées possibles aux besoins économiques spécifiques de chaque territoire.

4°) – Sous cet angle, les agences de développement peuvent contribuer, avec d'autres, à étudier et caractériser, région par région, les besoins des PME, à proposer les réponses les plus adaptées en termes de financement et ensuite à tisser les liens entre les PME et la banque publique.

Que ce soit en apportant une aide technique aux PME dans l'élaboration des dossiers qu'elles présenteront ensuite à la Banque ; que ce soit en apportant une aide à la Banque pour qualifier les dossiers qui lui sont transmis le plus finement possible.

Les agences peuvent constituer un relais unique de la Banque pour plusieurs raisons qui tiennent à leurs spécificités :

- Elles sont quotidiennement en contact avec les entreprises de leur territoire et connaissent leur situation et besoins financiers précis ;
- Organisées en un réseau structuré aux niveaux régional, départemental et intercommunal, elles ont l'habitude de travailler ensemble (à l'instar de l'articulation entre elles pour le traitement des dossiers d'implantations d'entreprises étrangères - AFII) et assurent des services de proximité « sur-mesure » aux entreprises ;
- Elles rassemblent dans leurs instances tous les acteurs économiques d'un territoire (collectivités, chefs d'entreprises, syndicats patronaux et de salariés, consulaires, etc.), constituant ainsi un lieu « neutre » et particulièrement efficace pour générer du consensus ;
- elles sont composées de salariés de droit privé ayant eu une expérience en entreprise, souvent longue et de haut niveau, ce qui facilite la compréhension du monde de l'entreprise (business plan, compte de résultat, bilan, etc.) ; leurs équipes sont immédiatement opérationnelles ;
- en constituant un relais de l'Etat au niveau local, elles permettraient à l'Etat d'agir à moindre coût et de renforcer l'efficacité de son organisation décentralisée ;
- les agences, représentant l'intérêt général et non les entreprises en tant que telles, assurent l'absence de tout biais dans le traitement des dossiers.

Le CNER propose donc que la première des 60 propositions de F. Hollande soit bien respectée : une banque publique d'investissement très territorialisée, en partenariat et en phase avec les agences de développement économique, afin de connaître les besoins précis des PME de la région concernée et de leur proposer des produits qui leur soient adaptés.